



trois-rivières

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



TRÈS
Trois-Rivières

La présente Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières adoptée aux termes de la résolution n° C-2019-0204 à la séance que le conseil a tenue le 5 février 2019 remplace celle qui avait été adoptée le 4 mai 2009 au moyen de la résolution n°C-2009-326 .

Édition

La Politique de développement durable est une publication de la Ville de Trois-Rivières.

Réalisation

Communications, Ville de Trois-Rivières

Photographes

Étienne Boisvert

Mathieu Dupuis

Daniel Jalbert

Patrick Simard

François Bernier - La Brouette

Ville de Trois-Rivières

Ville de Trois-Rivières

1325, place de l'Hôtel-de-Ville

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-4374

v3r.net

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	5
DÉFINITION	6
VISION	7
Énoncé général	7
PRINCIPES DIRECTEURS	10
THÉMATIQUES	12
Développement social	12
Milieux naturels	12
Gestion intégrée de l'eau	13
Gestion des matières résiduelles	13
Aménagement du territoire	14
Infrastructures et services municipaux	14
Vitalité économique	15
Culture et patrimoine collectif	15
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
INDICATEURS	18
ANNEXE SCHÉMA DE MISE EN ŒUVRE	19





MISE EN CONTEXTE

La première Politique de développement durable de la Ville de Trois-Rivières a été adoptée en 2009. Son plan d'action, mis à jour en 2013, contient surtout des actions environnementales. Malheureusement, une mauvaise application du concept de développement durable a participé à son incompréhension de façon générale. Si les enjeux économiques sont intégrés à même la réflexion sur la conservation des milieux naturels, les enjeux sociaux sont absents.

Cette nouvelle Politique de développement durable, ci-après nommée « politique », se veut plus complète, en intégrant de façon plus précise les enjeux sociaux et économiques. Elle est à considérer comme un guide pour l'ensemble des activités municipales. Les outils de planification sectorielle, les politiques et les planifications stratégiques des différentes directions devront intégrer ses principes et participer à atteindre ses objectifs.

Les enjeux environnementaux plus spécifiques tels que l'adaptation aux changements climatiques ou l'économie d'eau potable devront être intégrés dans une nouvelle politique environnementale. Celle-ci devrait, comme toute autre politique municipale, contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique.



DÉFINITION

Le développement durable répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir aux leurs en respect de la réalité trifluvienne. Ce développement intègre de façon indissociable les dimensions environnementales, sociales et économiques aux activités municipales.

L'objectif général est d'assurer la viabilité optimale du milieu de vie des Trifluyiens. La qualité des conditions de vie en termes de sécurité, d'environnement, de conditions socio-économiques et de gouvernance y contribue.



VISION

Dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), la Ville a énoncé sa vision stratégique. Cette vision dresse un portrait de ce que Trois-Rivières veut devenir d'ici l'année 2030 et se décline en huit énoncés sectoriels. Ces énoncés, représentant la vision du conseil, ont modulé la révision du SAD. De la même manière, l'énoncé de vision stratégique a modulé la révision de la Politique de développement durable.

Énoncé général

Carrefour d'histoire et d'innovation, Trois-Rivières rayonne par sa qualité de vie.

Planification et développement urbain

À Trois-Rivières, l'occupation du territoire est optimisée. Les espaces urbanisés forment un ensemble cohérent et diversifié où les quartiers centraux sont valorisés.

Transport et mobilité

Trois-Rivières pratique une gestion intégrée du transport des biens et des personnes. Les infrastructures routières sont consolidées, le transport collectif est optimisé et les transports actifs sont favorisés.

Environnement et biodiversité

La protection des écosystèmes et de la biodiversité conditionne l'activité socio-économique. Les décisions et les actions reflètent la volonté de conserver la contribution des écosystèmes à la qualité de vie des Trifluviens et à leur sécurité.

Développement économique

L'économie du savoir, l'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont les assises d'une économie diversifiée et innovante.

Vitalité du centre-ville

Le centre-ville, fort de son histoire et de son architecture, offre une expérience urbaine enrichissante aux citoyens et aux visiteurs.

Culture et loisirs

L'offre en services de loisirs et de culture est centrée sur les besoins de l'ensemble de la communauté en concertation avec les organismes du milieu. Elle contribue à la qualité de vie et au bien-être des citoyens et met en valeur l'histoire et le patrimoine.

Développement social et communautaire

Le soutien aux organismes, les partenariats et l'implication citoyenne font de Trois-Rivières une ville inclusive et accessible, où tous les citoyens bénéficient de milieux de vie de qualité.

Agriculture et foresterie

Les milieux agricoles et forestiers sont intégrés au développement et contribuent à la viabilité et à la diversité économique du territoire.

Ces énoncés sont accompagnés d'orientations et ont guidé la révision du Schéma d'aménagement et de développement et, par la suite, l'ensemble de la réglementation d'urbanisme.



PRINCIPES DIRECTEURS

Les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable constituent l'épine dorsale de la politique. À ces dimensions s'ajoute la culture.

Contribuer à la viabilité du milieu en assurant la sécurité, la qualité de vie des citoyens et le développement social

Le développement durable est centré sur l'humain, dans sa génération actuelle, mais aussi dans ses générations futures. Dans cette optique, le citoyen est au centre de la vision municipale de développement durable. La Ville met le citoyen au centre de ses préoccupations et contribue à la viabilité du milieu. La Ville s'assure d'une qualité de vie équitable pour les citoyens et contribue à leur développement social.

Un milieu viable répond aux besoins fondamentaux de ceux qui y vivent et contribue à leur santé et leur sécurité. La priorisation de la participation citoyenne, de l'intégration, de l'accessibilité et du soutien à la population assure un développement social aux citoyens.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, l'environnement et la biodiversité

La préservation de la biodiversité consiste au maintien des espèces, des écosystèmes, des ressources et des processus naturels essentiels pour supporter la qualité de vie des citoyens. La politique vise la protection de cette biodiversité en intégrant de façon harmonieuse les usages et activités sur son territoire tout en conservant les milieux naturels d'intérêt et de grande valeur écologique.

Guider et orienter un développement responsable et innovant

Les développements économiques et urbains doivent être performants tout en étant porteurs d'innovation. Ils doivent aussi favoriser la prospérité et le progrès social. La politique doit relever le défi de la cohabitation entre le développement, la protection du patrimoine naturel et la conciliation des usages.

Promouvoir et favoriser la vitalité culturelle ainsi que l'accès et la participation à la culture

La culture fait partie de l'identité trifluvienne. Depuis plusieurs années, la Ville s'appuie sur la culture comme moteur de développement économique et social. Elle est également un moteur d'intégration pour les différentes communautés. En ce sens, la Ville reconnaît la culture comme un élément central de son développement et cherche à l'intégrer de façon transversale à différents secteurs d'activités de façon à favoriser le bien-être des citoyens. En portant la culture au niveau des principes directeurs du développement durable, la Ville s'assure que celle-ci continue d'occuper une place importante dans les décisions et les actions municipales.



THÉMATIQUES

Les thématiques sont des champs d'action privilégiés de la politique. Pour chacune d'elles, des objectifs prioritaires ont été identifiés. C'est à travers ses politiques internes et ses outils de planification sectorielle que la Ville doit les mettre en œuvre et proposer des actions pour les atteindre. Les directions, quant à elles, ont la responsabilité d'orienter leurs activités afin de contribuer à leur réalisation.

Développement social

Le développement durable vise le maintien et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté trifluvienne dans le respect du citoyen dans son sens large.

La Ville intègre à ses façons de faire les principes de participation citoyenne, d'accessibilité et de soutien des organisations du milieu.

Objectifs prioritaires

- a)** Développer des pratiques et des réflexes de développement social dans les divers services municipaux et paramunicipaux;
- b)** Motiver et soutenir la participation citoyenne;
- c)** Maintenir des conditions de sécurité des milieux de vie permettant le développement social.

Milieus naturels

Afin de perpétuer la présence d'écosystèmes diversifiés supportant la qualité de vie des citoyens, la Ville poursuit ses efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité partout sur son territoire.

Objectifs prioritaires

- a)** Assurer une gestion durable des milieux naturels et favoriser leur protection au rythme d'un hectare protégé pour chaque hectare développé;
- b)** Mettre en valeur les milieux naturels, notamment en les rendant accessibles.

Gestion intégrée de l'eau

La gestion de l'eau s'effectue d'une façon intégrée en tenant compte de l'ensemble des usages et des usagers qui ont un impact sur la ressource en eau tout au long de son cycle. Elle inclut la prise en compte des eaux usées (sanitaires et pluviales), de l'eau potable et des cours d'eau afin de permettre une utilisation rationnelle, responsable et équitable de cette ressource publique.

Objectifs prioritaires

- a)** Réduire les déversements d'eaux usées non traitées dans l'environnement;
- b)** Assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité et en assurer son utilisation rationnelle.

Gestion des matières résiduelles

La Ville et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie saisissent les opportunités de récupération, de valorisation et de réutilisation des matières avant leur enfouissement définitif. Elles s'assurent de la conformité des opérations et permettent de réduire les coûts liés à la gestion des déchets.

Objectifs prioritaires

- a)** Implanter, en partenariat avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la gestion des matières organiques;
- b)** Poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Aménagement du territoire

Par la planification intégrée des concepts de développement, de verdissement, de revitalisation urbaine et de mobilité, la Ville développe un milieu durable axé sur une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

Objectifs prioritaires

- a)** Assurer une planification et une gestion responsable du développement urbain;
- b)** Augmenter la part modale des transports actifs et collectifs en équilibre avec le transport de biens;
- c)** Assurer la sécurité des personnes vulnérables en lien avec les infrastructures municipales.

Infrastructures et services municipaux

Afin d'assurer des services aux citoyens actuels et futurs, la Ville pratique une saine gestion des actifs. Elle intègre le principe de durabilité à ses infrastructures et ses services par le recours aux meilleures pratiques, à l'innovation, à l'utilisation de nouveaux matériaux ainsi qu'à de nouvelles structures de communication et de diffusion de l'information.

Objectifs prioritaires

- a)** Implanter une gestion proactive des actifs;
- b)** Optimiser l'offre de services municipaux;
- c)** Adapter les services et les infrastructures aux effets de changements climatiques.

Vitalité économique

La vitalité économique est synonyme d'économie performante, porteuse d'innovation et de prospérité en favorisant le progrès social et le respect de l'environnement. Elle passe par le soutien au développement, la diversification et la création d'emplois auprès des secteurs prioritaires.

Objectifs prioritaires

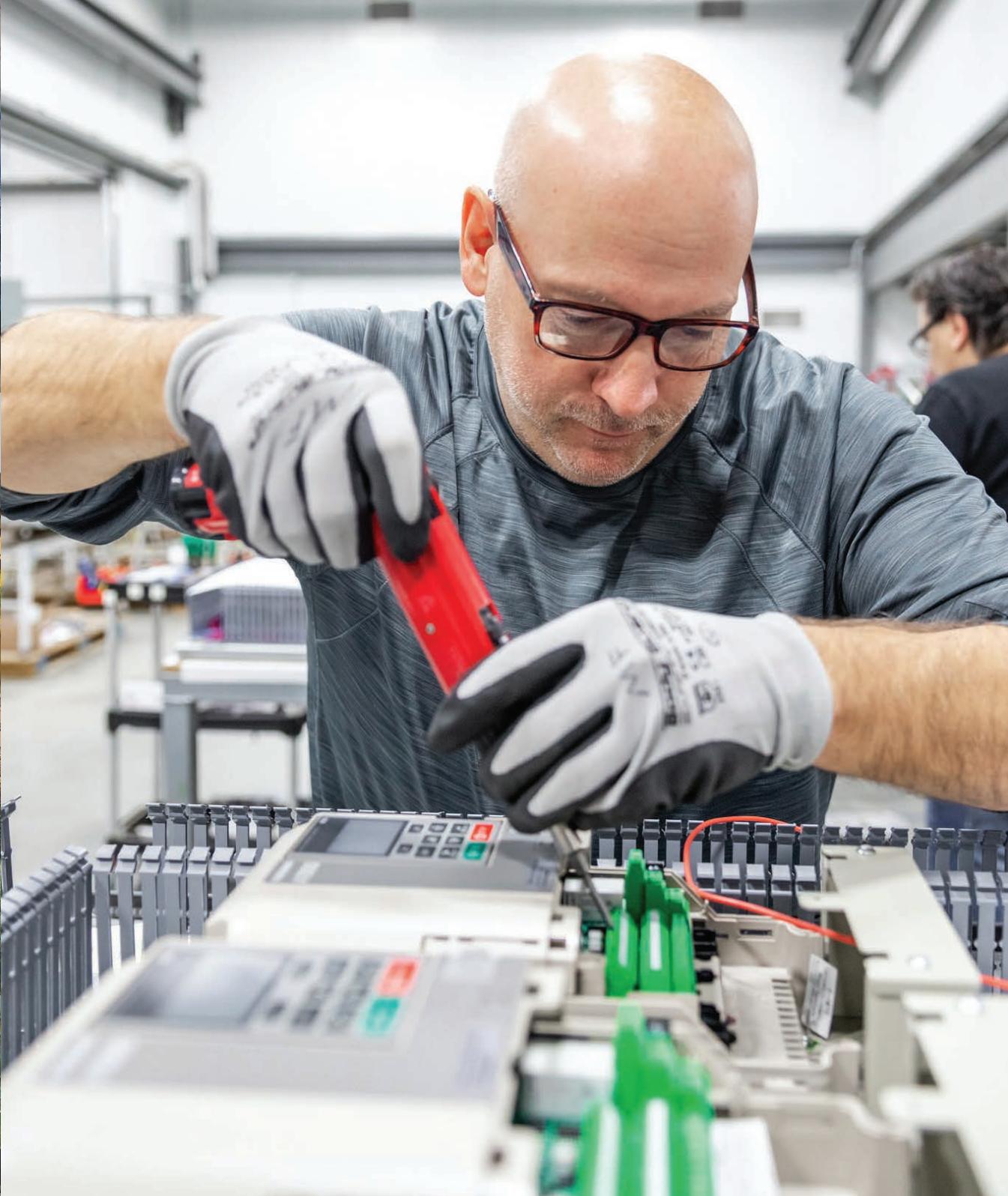
- a)** Favoriser l'attraction et la rétention de la main d'œuvre;
- b)** Promouvoir une économie locale, diversifiée et innovante.

Culture et patrimoine collectif

La culture est à la base de l'identité trifluvienne, elle est un élément essentiel du bien-être de la collectivité et favorise l'épanouissement social et économique. Elle aide à l'établissement d'une société saine, tolérante et créative. La Ville soutient l'accès et la participation aux arts ainsi qu'au patrimoine culturel afin de faciliter le dialogue de même que l'intégration harmonieuse des différentes communautés présentes sur le territoire.

Objectifs prioritaires

- a)** Favoriser, intégrer et promouvoir la vitalité culturelle sur tout le territoire;
- b)** Utiliser la culture comme un moteur d'intégration des différentes communautés;
- c)** Protéger les éléments patrimoniaux d'importance.



MISE EN ŒUVRE

Sa mise en œuvre s'effectue à travers le plan d'action de la vision stratégique ainsi que les différents plans d'action liés aux politiques municipales, aux outils de planification sectorielle (Schéma d'aménagement et de développement, le Schéma de couverture de risques, le Plan de transport, le Plan de gestion des matières résiduelles, etc.) et aux planifications stratégiques des différentes directions de la Ville.

L'équipe du Développement durable aura la responsabilité d'accompagner les directions et les organisations paramunicipales dans la planification et la réalisation d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs prioritaires ciblés par la politique. Le suivi de la politique relève de la Commission du développement durable et de l'environnement.

La Commission a pour fonction d'encadrer la mise en œuvre de la Politique de développement durable, d'étudier toute question relative à l'environnement et de formuler des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas. Elle peut notamment développer une grille d'indicateurs de développement durable, évaluer et recommander les enveloppes budgétaires requises en fonction des objectifs ciblés, réviser les outils de priorisation des projets selon les principes énoncés dans la politique et établir un mécanisme de participation citoyenne à la démarche de développement durable.

La Commission peut donner des avis au conseil ou au comité exécutif, selon le cas, entre autres sur :

- 1** La mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble de l'organisation;
- 2** Les impacts environnementaux engendrés par les activités de la Ville ou par la communauté;
- 3** Les réactions de la Ville face aux modifications des lois du domaine environnemental susceptibles d'avoir un impact sur les opérations et les activités;
- 4** Toute matière de nature environnementale susceptible d'influencer les opérations et les activités de la Ville.



INDICATEURS

Afin de suivre la mise en œuvre de la Politique de développement durable, des indicateurs de suivi devront être sélectionnés. Ces indicateurs permettront de juger de l'avancement de la démarche de développement durable de la Ville en mesurant les résultats et la progression de certaines activités plus précises.



ANNEXE 1

Schéma de mise en œuvre

